Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_06-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2025

N° C13_11_2025_06 - Avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	59	10	69	22

Pour : 69	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NIVELLE Jean-Pierre, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry, HERISSE Mathieu, FAZILLEAU Yannick

Etaient représentés :
BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CHARPENTIER Patrick), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), GIRAULT Anne (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BARILLOT Dorick), NEE Nicole (pouvoir donné à THELLIER Odile), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BOUCHEREAU Isabelle, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, SARRAZIN Nathalie, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_06-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Chantal BRILLAUD

****

Avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif

Vu l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'article R 2221-70 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu les instructions comptables M57 et M49,

Le budget annexe assainissement collectif (SPAC) est doté de l'autonomie financière et est donc soumis au principe de l'équilibre financier de l'article L 2224-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes desquels les budgets service public industriel et commercial (SPIC) doivent, en principe, être équilibrés en dépenses et en recettes.

Cependant, l'article R 2221-70 du CGCT dispose qu'en cas d'insuffisance des sommes mises à la disposition de la régie, celle-ci peut solliciter une avance.

L'avance remboursable de 700 000 € accordée en 2023 par le budget principal au budget annexe assainissement collectif a été remboursée en totalité, conformément à la délibération initiale n°C28_09_2023_15 en date du 28 septembre 2023.

La trésorerie du budget annexe se révèle toutefois insuffisante pour financer les travaux en cours de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Sauzé-entre-Bois dont l'exécution devrait se terminer fin 2025.

Compte tenu de ce dit délai et des taux d'emprunts, y compris in fine, il est proposé de verser une avance remboursable du budget principal au budget annexe à hauteur de 400 000 €. Cette avance sera libérée en une seule fois, et devra être remboursée par le budget annexe au plus tard le 31 octobre 2027.

Cette avance étant accordée pour une durée supérieure à un exercice budgétaire, elle est comptabilisée comme une opération de prêt dans la cadre d'opérations budgétaires :

- Budget SPAC : recette réelle au chapitre 16, article 1687 « Autres dettes »,
- Budget principal : dépense réelle au chapitre 27, article 27638 « Autres créances immobilisées-Autres établissements publics ».

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe assainissement collectif pour un montant de 400 000 €, afin d'abonder la trésorerie dudit budget ;

- DÉCIDER que l'avance sera mobilisée en une seule fois ;

- DÉCIDER que l'avance nécessaire sera remboursée au plus tard au 31 octobre 2027 ;

- DIRE que la somme correspondante sera inscrite au budget principal 2025 par décision modificative à l'article 27638 des dépenses et des recettes d'investissement et au budget annexe assainissement collectif 2025 à l'article 1687 des dépenses et recettes d'investissement.

Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le 24/11/2025
ID : 079-200069755-20251114-C13_11_2025_06-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Chantal BRILLAUD
9ème Vice-Présidente en charge de la contractualisation et des ressources
18 nov. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
15 nov. 2025